

**POUVOIR POUR REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DE LA SONATEL DU 28 AVRIL 2022.**

JE SOUSSIGNE(E) :

M./Madame actionnaire de la SONATEL,
SA avec Conseil d'Administration au capital social de cinquante (50) milliards de F CFA, immatriculée au RCCM de
Dakar sous le numéro SN.DKR 74 B 61, ayant son siège social au 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) à Dakar

Demeurant à/Ayant son siège social à
..... propriétaire de actions.

DONNE POUVOIR A :

M./Madame..... demeurant à à l'effet de me
représenter à l'Assemblée Générale de la SONATEL qui sera organisée **par visioconférence le jeudi 28 avril 2022 à
10 heures dans ses locaux situés au Technopole à Dakar** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Affectation du résultat de l'exercice 2021
3. Ratification de la cooptation de M. François Robert Lat COLLIN
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Abdoulaye SAMB
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hugues FOULON
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Koly FAYE
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Robert Lat COLLIN
8. Renouvellement du mandat du Cabinet GARECGO en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et nomination du Cabinet MAZARS Sénégal en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant
9. Renouvellement du mandat du Cabinet DELOITTE Sénégal en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et nomination du Cabinet KPMG Sénégal en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant
10. Approbation de conventions réglementées
11. Modification de l'âge d'éligibilité d'un administrateur
12. Modification (i) des modalités de création de filiales ou autres entités et (ii) des modalités d'acquisition, de cession de participations détenues dans d'autres sociétés
13. Modification corrélative des articles 11 dernier alinéa et 13 h) des Statuts de la SONATEL
14. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

EN CONSEQUENCE :

Le mandataire devra assister à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte, prendre part au vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

IMPORTANT :

Cette procuration doit être déposée à votre SGI ou au siège de la SONATEL au plus tard le 27 avril 2022.

Les paramètres de connexion à la visioconférence (identifiant et mot de passe doivent être communiqués à votre mandataire pour lui permettre d'assister à l'AGM et de voter les projets de résolutions en votre lieu et place.

Pour plus d'informations, merci de vous connecter au www.sonatel.sn à la rubrique « Assemblée Générale »

Fait à le 2022